

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 218

présenté par

Mme Guittet, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 19

À l'alinéa 18, après le mot :

« subsidiaire »,

insérer les mots :

« ou l'apatride ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.